

Calendrier Tri Sélectif 3ème Trimestre 2010

Juillet			Août			Septembre		
Jeudi	1		Dimanche	1		Mercredi	1	DV
Vendredi	2		Lundi	2	DM	Jeudi	2	
Samedi	3		Mardi	3		Vendredi	3	CC
Dimanche	4		Mercredi	4	DV	Samedi	4	
Lundi	5	DM	Jeudi	5		Dimanche	5	
Mardi	6		Vendredi	6	CC	Lundi	6	DM
Mercredi	7	DV	Samedi	7		Mardi	7	
Jeudi	8		Dimanche	8		Mercredi	8	DV
Vendredi	9	CC	Lundi	9	DM	Jeudi	9	
Samedi	10		Mardi	10		Vendredi	10	
Dimanche	11		Mercredi	11	DV	Samedi	11	
Lundi	12	DM / DV	Jeudi	12		Dimanche	12	
Mardi	13		Vendredi	13		Lundi	13	DM
Mercredi	14		Samedi	14		Mardi	14	
Jeudi	15		Dimanche	15		Mercredi	15	DV
Vendredi	16		Lundi	16	DM	Jeudi	16	
Samedi	17		Mardi	17		Vendredi	17	CC
Dimanche	18		Mercredi	18	DV	Samedi	18	
Lundi	19	DM	Jeudi	19		Dimanche	19	
Mardi	20		Vendredi	20	CC	Lundi	20	DM
Mercredi	21	DV	Samedi	21		Mardi	21	
Jeudi	22		Dimanche	22		Mercredi	22	DV
Vendredi	23	CC	Lundi	23	DM	Jeudi	23	
Samedi	24		Mardi	24		Vendredi	24	ME
Dimanche	25		Mercredi	25	DV	Samedi	25	
Lundi	26	DM	Jeudi	26		Dimanche	26	
Mardi	27		Vendredi	27		Lundi	27	DM
Mercredi	28	DV	Samedi	28		mardi	28	
Jeudi	29		Dimanche	29		Mercredi	29	DV
Vendredi	30		Lundi	30	DM	Jeudi	30	
Samedi	31		Mardi	31				

DM= déchets ménagers (conteneurs) Tous les lundis
 CC= corps creux (sacs jaunes à retirer en Mairie): Collecte tous les Vendredis des semaines impaires.
 DV= déchets verts: Tous les mercredis à compter du 29 Mars jusqu'au 3 Décembre 2010 à l'exception du 14 Juillet avancé au 12 Juillet.
 ME= monstres / encombrants : à déposer sur le trottoir la veille
 (Les monstres en 2010 : 24 Septembre - 17 Décembre)
 DMS= Déchets ménagers spéciaux (piles, batteries, gravats propres, pots de peinture, solvants...)
 Ramassage Chemin des Vigneux – Parking du Tennis
 4 Octobre – de 9h00 à 14h00

Buchères

Mag

www.ville-bucheres.fr



Sommaire

- Le Mot du Maire 2
- Urbanisme 3 - 4
- Les travaux 5
- Les informations 6
- Les commémorations 7 - 8 - 9
- Les associations 10 - 11 - 12
- Les écoles 13
- les brèves 14
- Rappel Tri selectif 15
- Calendrier Tri Selectif 16

Urgence Pompiers

Nous vous informons qu'en cas d'intervention mineure (nid de guêpes, chien errant...) sur la commune, le CPI de Buchères se tient à votre disposition. Vous pouvez joindre:
Le Sergent MALHERBE au: 06.20.68.40.01
Le Caporal chef TALLOT au: 06.23.57.22.21
et en cas d'URGENCE contactez le 18.

Buchères Mag, Journal d'information de la Ville de Buchères - N°38, 3ème Trimestre 2010
 Directeur de la Publication: Daniel Lebeau
 Maquette/ Rédaction : Christelle Leroy
 Imprimeur: Mairie de Buchères

Le Mot du Maire



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

L'été 2010 s'annonce particulièrement chaud voir caniculaire. Dans cette perspective et conformément aux directives préfectorales, la commune a constitué un registre nominatif permettant de recenser les personnes âgées ou fragiles vivant seules qui souhaitent y être inscrites. L'objectif étant que chaque personne recensée puisse être contactée dès que les températures sont très élevées et reçoivent si nécessaire un soutien en cas de déclenchement des seuils d'alerte.

De nombreux chantiers «Tennis couverts», «Le Clos 2» (32 pavillons de Troyes habitat) entre autre, génèrent de l'activité dans la commune, sans compter, la présence active et efficace des services de Fleurissement de la Commune.

La Municipalité se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous d'agréables vacances.

Cordialement

Votre maire et conseiller général
Daniel Lebeau

Pratique

Mairie
 1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES
 Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11
 Mail: commune.bucheres10@wanadoo.fr
 Site: www.ville-bucheres.fr
 Permanence du Maire
 Mercredi: 18H-19H
 Un samedi sur deux: 10H-12H
 Et sur rendez-vous au: 03.25.41.87.12
 Les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi: 8H30-12H00 / 14H00-17H30
Mardi: 8H00-12H00
Mercredi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30
Jepudi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30
Vendredi: 8H00-14H00
Samedi: 9H00-12H00

LE TRI LA VIE



Dans le sac, je mets



les bouteilles plastiques, écrasées
(bouchons inclus)



les emballages acier et aluminium, vides et rincés



les briques, écrasées

Dans le sac, je ne mets pas

- Les Journaux et magazines
- Les emballages métalliques contenant des restes
- Les petits emballages en plastique ou en polystyrène
- Les films et sacs en plastique
- Le verre

UN HEUREUX EVENEMENT



C'est avec une immense joie que nous avons appris, le 24 Juin dernier, la naissance du petit Charles, fils d' Aurore Millet, secrétaire générale de la Mairie depuis Janvier 2010. Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux heureux parents.

A cette occasion, la municipalité adresse également toutes ces félicitations aux heureux parents de:

- BOUCHERON - CARLET Charlotte, née le 13 Janvier 2010
- BLIN Loane, née le 7 Mars 2010
- WEISS Déborah, née 16 Avril 2010
- PIERNOT Lilly, née le 20 Mai 2010
- BAZINE Aaliyah, née le 4 Juin 2010
- DURUPT Diégo, né le 8 Mars 2010
- CHARTON Lilou, née le 24 Avril 2010
- CREUSOT Lily, née le 22 Mai 2010
- FOURNEL Jade, née le 6 Juin 2010

Et souhaite beaucoup de bonheur aux 5 couples qui se sont mariés sur la commune depuis le début de l'année.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

La Municipalité a la plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune:

- Mme Provin et Mr Surowy, Rue du Chatelier
- Mr et Mme Leroy Jacky, Rue du Poirier St Jean
- Mme Gianolla Audrey, Résidence de la Boisselle
- Mr Cockenpot Bruno, Rue Gilbert Brisson
- Mr Peltier Ludovic, Route de Maisons blanches
- Mr Chaput Patrick, Route de Maisons blanches
- Mr Da Silva Mickaël et Melle Saire Wanda, Rue de l'église
- Mr et Mme Ratsiniseta, Rue de la Colline

FERMETURE DU RELAIS POSTE

Mme Stéphanie JULLIARD, propriétaire de l'horlogerie «Au Tourbillon du Temps» et responsable du relais postal de la commune, vous informe qu'en raison de la période estivale, le relais sera fermé les 14, 15 et 16 Juillet 2010, ainsi que du 12 au 17 Août 2010. En conséquence, les 13 Juillet et 11 Août, le relais restera ouvert jusqu'à 19h00. Nous vous rappelons néanmoins que le courrier pourra être déposé et sera relevé normalement dans la boîte située devant le relais.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA BIBLIOTHEQUE

La Municipalité vous informe qu'en raison de la période estivale, la bibliothèque sera fermée du 02 au 22 Août 2010. Réouverture le 23 Août à 17h00. Toutes les personnes désirant rendre un livre doivent le faire avant le 02 Août ou bien à la réouverture le 23 Août.

Obligations des riverains par rapport à la voirie publique

• Entretien des trottoirs et aspect de notre domaine public

Il devient nécessaire de rappeler aux propriétaires riverains d'une voie publique de remplir leurs obligations en assurant l'entretien des trottoirs (tonte, désherbage). Les services techniques se limiteront à l'entretien des voiries principales routes départementales en agglomération.

• Plantations

D'une part, obligation: Depuis 1989, arbres, arbustes et arbrisseaux doivent être plantés en observant un retrait de 2 mètres par rapport à l'alignement.

D'autre part, en cas de surplomb par une ligne électrique les distances de retrait sont:

- 3 mètres pour les plantations de moins de 7 mètres
- Au-delà de 7 mètres, augmentation d'un mètre pour chaque mètre supplémentaire de hauteur, dans la limite de 10 mètres.

• Elagage

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur les voies publiques doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies aux frais des propriétaires. L'élagage étant obligatoire et imprescriptible, le propriétaire riverain qui ne l'exécute pas, peut être mis en demeure par lettre recommandée avec avis de réception du Maire. S'il persiste la commune effectue l'élagage au frais du contrevenant.

• Brûlage des pailles et végétaux (interdit du 16 Mars au 15 Octobre)

Il est interdit à moins de 100 mètres des habitations, des routes et chemins sauf dérogation du maire. En tout état de cause, il est en principe interdit lorsque le brûlage a pour conséquence l'envoi du feu ou de flammèches vers une voie ouverte à la circulation publique.

• Entretien des propriétés en zone bâtie

Les propriétaires ont obligation d'assurer l'entretien des propriétés (vergers - terrains) à l'intérieur des zones bâties.

• Lutte contre le bruit

- Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

Les jours ouvrables	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
Les samedis	de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés	INTERDIT

- Les propriétaires ou possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes les mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient source de gêne pour le voisinage.

- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

• Déjection canine et détrit

L'article 99 du règlement sanitaire départemental stipule que sur la voie publique, « il est interdit de jeter, de déposer ou d'abandonner des pelures, des épluchures et résidus de fruits et légumes et, d'une façon générale, tout débris ou détrit d'origine animale ou végétale susceptible de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes ». Enfreindre cette obligation constitue une infraction qui peut être sanctionnée par une amende pouvant s'élever jusqu'à 450 €.

Il est donc préférable de ramasser les déjections de son animal et de jeter ses détrit dans une poubelle et non sur la voie publique ou espace vert afin de respecter l'environnement et la sécurité de chacun.

URBANISME

AVANCEMENT DES TRAVAUX DES DEUX
TENNIS COUVERTSAVANCEMENT DES TRAVAUX LOTISSEMENT
LE CLOS 2

LES ECOLES

LA FÊTE DES ECOLES - 12 JUIN 2010 -



Samedi 12 Juin 2010 à l'occasion de la fête des écoles de Buchères, les familles ont pu découvrir un magnifique podium décoré par les enfants, des stands de jeux, maquillages, gâteaux, bonbons etc..... mise en oeuvre par les équipes d'enseignantes en collaboration avec l'amicale des parents d'élèves. Mais la fête de l'école c'est bien sûr les spectacles que les enfants ont préparés encadrés par leurs institutrices. Chants, danses et chorégraphies, des tout-petits jusqu'aux plus grands, ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes et ont reçu des applaudissements d'un public conquis. Malgré la pluie, la fête des écoles 2010 à été un véritable succès.



CLASSE D'EAU DES CP



Du 3 au 10 mai, les CP de Mme Artusse ont travaillé sur le thème de l'eau. Partant de la station de pompage, ils ont suivi le chemin de l'eau domestique pour arriver à la comparaison station de lagunage / station d'épuration. Entre visites et ateliers, cette classe d'eau leur a permis de prendre conscience des conséquences de leurs comportements et d'établir une «charte de bonnes résolutions». Afin de partager leurs expériences et toutes nouvelles connaissances, ils ont réalisé une exposition, présentée à la fête de l'école, que l'on peut retrouver à la bibliothèque de Buchères pendant quelques jours encore.

ADFI AUBE

Association pour la défense des familles et de l'individu victimes de sectes de l'Aube

Une lutte contre l'aliénation de l'homme

L'ADFI s'appuie dans sa lutte contre les dérives sectaires sur les textes fondamentaux qui régissent notre République : constitution, lois, déclaration des Droits de l'Homme. Par conséquent elle se préoccupe des atteintes aux droits humains. Elle n'a pas pour vocation d'apporter un jugement sur des croyances, des pratiques rituelles aussi farfelues soient-elles. La liberté de conscience est un droit constitutionnel et l'ADFI le respecte.

Par contre, la liberté et le respect des personnes ne peuvent être des prétextes pour abandonner les individus sans information et sans défense à des organisations spécialisées dans la mise sous dépendance dont les objectifs réels sont très éloignés de leurs thèmes de séduction.

En cas de doute sur un groupe, une association ou une organisation, n'hésitez pas à entrer en contact avec l'ADFI qui pourra vous donner toute information utile et vous prodiguer des conseils adaptés.

Jean-Christophe STAUDER
Président ADFI Aube

ADFI AUBE
8, rue de la Mission
BP 70103
10002 Troyes
Tél 06 78 07 46 27
Mail : adfi-aube@orange.fr
Site de l'Union nationale des ADFI : www.unadfi.org

Qu'est-ce qu'une secte ?

Caractéristiques des sectes selon l'UNADFI (Union Nationale de l'Association pour la défense des familles): Pour qualifier un groupe de «secte», on retiendra le critère de la nocivité ou de l'extrême dangerosité du groupe par la conjonction de trois caractéristiques : la manipulation mentale, une triple destruction, et une triple escroquerie.

La manipulation mentale

- Endoctrinement. - Contrôle de la pensée.
- Mise sous dépendance - Pressions

Une triple destruction

Une destruction de la personne, sur les plans :

- Physique - Psychique
- Intellectuel - Relationnel - Social

Une destruction de la famille :

- Attaques, injures, calomnies.
- Eloignement imposé ou suggéré, rupture de la relation parents-enfants.
- Séparations, divorces induits.
- Embrigadement des enfants et obstacles à leur socialisation.

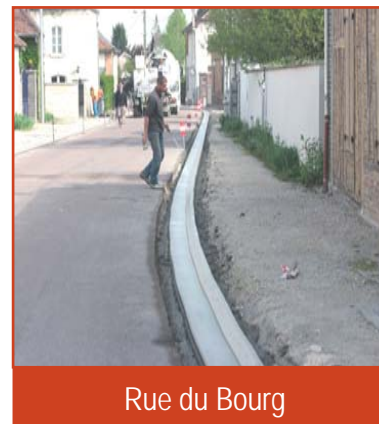
Une destruction de la société : par une stratégie d'ingérence, d'infiltration, soit par une stratégie du désert

- Soit en demandant à des adeptes d'infiltrer tous les réseaux de la vie économique, politique...
- Soit en pratiquant diverses illégalités pour l'expansion du groupe.
- Soit en empêchant les adeptes d'exercer leur citoyenneté en participant à la vie sociale, culturelle et civique de leur pays.

Réaménagement de l'espace détente dans la cour de la Mairie



Réfection des chaussées et bordures



Rue du Bourg



Chemin des Noël's



Rue des Herbuates

Réaménagement du parking de la Mairie



Réfection du marquage au sol des rues communales



PROFITEZ DE VOTRE PISCINE EN TOUTE TRANQUILLITE

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des adultes reste indispensable pour éviter les accidents

Équipez votre piscine (enterrée ou semi enterrée) d'un dispositif de sécurité.

La loi a prévu des dispositifs :

- Les barrières, abris de piscine ou couvertures : ils empêchent physiquement l'accès au bassin et sont particulièrement adaptés aux jeunes enfants, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignade.

- Les alarmes sonores : elles peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau (alarmes d'immersion) ou de l'approche d'un enfant du bassin (alarmes périmétriques), mais n'empêchent pas la noyade.

Pensez à poser à côté de la piscine une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.

Après la baignade, pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre en place le dispositif de sécurité.

Si vous avez une piscine "en kit" (qui n'est pas enterrée dans le sol), retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.

Pour en savoir plus sur le dispositif réglementaire relatif à ces installations, connectez-vous sur le site www.dgccrf.bercy.gouv.fr, rubrique "Sécurité des piscines".

**OPERATION TRANQUILLITE VACANCES 2010 :
PARTEZ EN VACANCES L'ESPRIT PLUS SEREIN...**

L'opération tranquillité vacances permet à ceux qui y souscrivent chaque année, durant la période estivale, de partir en vacances en sachant que leur domicile fait l'objet, pendant leur absence, d'une surveillance accrue par les services de police ou de gendarmerie. Ce dispositif national de prévention de la délinquance souhaité par le Gouvernement, et étendu désormais à l'ensemble des vacances scolaires afin de limiter le risque de cambriolage, connaît son point culminant en été, période où un grand nombre de domiciles sont vacants.

L'opération tranquillité vacances est réactivée dans l'Aube, du 28 juin au 2 septembre, par les services de Police et de Gendarmerie.

Pour en bénéficier, il vous suffit, si vous devez vous absenter de votre domicile durant les périodes des vacances scolaires, d'en informer les services de police ou de gendarmerie, qui s'engagent à effectuer des passages plusieurs fois par semaine à votre domicile ou à proximité immédiate de celui-ci. Ce service est gratuit.

LE PLAN CANICULE 2010

Dans le cadre du plan national canicule 2010, le niveau de «veille saisonnière» est activé du 1er juin au 31 août avec en particulier la mise en service d'une plate-forme téléphonique au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

COMMENT AGIR LORSQU'IL FAIT TRES CHAUD ?

- La personne âgée mouille sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation. Par ailleurs, elle ne sort pas aux heures les plus chaudes, passe plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé, elle maintient sa maison à l'abri de la chaleur, elle mange normalement, boit environ 1,5 litre d'eau par jour et donne régulièrement des nouvelles à son entourage.

- L'enfant et l'adulte évitent les efforts intenses, ne restent pas en plein soleil, maintiennent leur maison à l'abri de la chaleur. La consommation d'alcool est fortement déconseillée. Au travail, il faut être vigilant pour ses collègues et soi-même et prendre régulièrement des nouvelles de son entourage et plus particulièrement des personnes fragiles.

ADMR**L'association du service à domicile**

L'ADMR des Aumont est une Association de service à domicile à but non lucratif.

Son secteur d'intervention s'étend sur les communes de :

- Moussey
- Les bordes Aumont
- Isle-Aumont
- Villemereuil
- La Vendue Mignot
- Saint léger près Troyes
- Cormost
- Buchères
- Saint Thibault
- Rouilly Saint Loup
- Verrières

Elle est installée dans un local à Verrières au 1 bis rue des Abeilles et les horaires des permanences sont les suivants :

Mardi	de	14h00 à 17h30
Mercredi	de	8h30 à 12h00
Vendredi	de	14h00 à 17h00

Vous pouvez nous joindre ou laisser un message par téléphone au 03.25.43.90.22 ou par internet à l'adresse suivante : admr.aumont@orange.fr

Nous mettons à votre disposition les services suivants :

1- Garde d'enfants à domicile

Accompagnement trajet école

Garde d'enfants - repas - bain

Aide aux devoirs

Si vous utilisez ce service et si un de vos enfants à moins de 6 ans, vous pouvez bénéficier d'une allocation de la CAF, Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE).

Notre personnel est spécialement formé à la petite enfance.

2- Ménage - repassage

Ce service peut être régulier ou ponctuel.

Le repassage peut être réalisé à domicile ou au local de l'Association.

3- Accompagnement transport

Le personnel vous conduit et vous aide pour faire vos courses ou vous accompagne à vos rendez-vous (médecin, kinésithérapeute,...) et peut vous assister le temps de la consultation.

Etre conduit et accompagné là où vous le souhaitez vous donne la liberté de mener une sociale normale.

4- Services dédiés aux personnes fragilisées

- Aide aux personnes âgées (aide à la toilette, repas, ménage, entretien du linge,...)

- Aide aux personnes handicapées

- Aide aux familles (maladie ou accident d'un des parents ou d'un enfant, maternité, hospitalisation)

Notre personnel suit régulièrement des formations afin de vous assurer un service de qualité et l'une de leur mission est de vous permettre de garder le maximum d'autonomie.

Se sont des personnes de confiance suivies par les responsables de l'Association.

Nos services fonctionnent 7 jours sur 7. Si votre aide à domicile habituelle est absente, la prestation sera assurée par une remplaçante.

- En utilisant tous les services de l'ADMR, vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôts de 50% des sommes payées dans la limite de la législation en vigueur.

- Les personnes retraitées ou handicapées peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle par le Conseil Général (APA, PCH) ou par leur caisse de retraite.
Le solde restant à leur charge est également déductible des impôts.

LE COMITE DES FETES

L'année 2009-2010 pour les festivités va bientôt se terminer. La dernière grande manifestation organisée par le comité des fêtes aura été le dimanche 13 juin avec le traditionnel vide grenier. Entre deux jours de pluie le soleil était revenu pour le plus grand plaisir des organisateurs mais aussi des plus de 200 exposants qui ont pu déballer dans les rues du village.

Le comité vous donne encore rendez vous le 14 juillet pour la retraite aux flambeaux et ensuite quelques semaines de vacances bien méritées avant de reprendre en septembre.

Nous remercions la municipalité pour son soutien lors de nos manifestations et vous souhaitons à tous de bonnes vacances

Vous voulez nous rejoindre, avec des idées d'animations n'hésitez pas à nous contacter au 03.25.46.76.33



PROGRAMME DES MANIFESTATIONS DU 3ème TRIMESTRE



du 07 au 25 Juillet 2010

Tournoi au tennis club des deux vallées



Mercredi 14 Juillet 2010

Tournoi de pétanque organisé par l'amicale des Sapeurs Pompiers de Buchères.



Samedi 24 Juillet 2010

Prix de l'Horloge organisé par L'UVB de Buchères

CONCERTS VINTEUIL
salle Val de l'Isle à Troyes

- **Lundi 26 Juillet à 20h30:** Récital de Nicolas Charron, contrebasse, Julien Dassié, piano
- **Mercredi 28 Juillet à 20h30:** Récital de Mathieu Petit, contrebasse, Julien Dassié, piano
- **Jeudi 29 Juillet 2010 à 20h30:** Récital de Laurène Durantel, contrebasse, Julien Dassié, piano et Julien Oumi, Ténor
- **Vendredi 30 Juillet à 11h00 et 20h30:** Concerts des jeunes stagiaires de l'Académie: Contrebasse (11h) et Harpe (20h30)
- **Vendredi 30 Juillet à 15h30:** Concert de l'ensemble à Voix Basses, ensemble de contrebasses.

COMMEMORATION DU 25 AVRIL

Dimanche 25 Avril, à 11h30, la commune de Buchères a invité la population à célébrer la journée de la déportation, en présence des présidents d'associations de la commune, de représentant de la brigade de gendarmerie, d'une délégation de pompiers et des membres du conseil municipal conduits par le maire, Daniel Lebeau. Le cortège s'est rendu sur la tombe de Monsieur Georges Tremet, résistant mort en déportation le 30 Avril 1944, pour lui rendre hommage. Mr Daniel Lebeau a donné lecture du message officiel de cette journée, avant de déposer une gerbe sur la tombe de Mr Tremet et marqué un moment de recueillement. Un pot de l'amitié a ensuite été servi dans la salle du conseil municipal.



Allocution de Mr le Maire



Dépôt de gerbe

COMMEMORATION DU 8 MAI



Samedi 8 mai, Daniel Lebeau, maire et conseiller général, ses adjoints et conseillers, les responsables d'associations dont Mme Balet-Barbieux de l'association des déportés et internés résistants et patriotes et Mr Collin de l'association des amis de la résistance, le Major Rossignol du groupement de Gendarmerie de Bréviandes et le Capitaine Moineau réserviste de l'Armée de l'Air ainsi que les habitants de Buchères ont rendu un hommage solennel aux anciens combattants et victimes de guerre. Porte drapeaux et pompiers ont emmenés le cortège de la salle des fêtes aux monuments aux morts. Deux gerbes ont été déposées au pied du monument, l'une par Mr Gamon représentant l'Union Nationale des Combattants et une autre par Mr Daniel Lebeau et Melle Amandine Cordier, petite fille de Mr et Mme Gyl Cordier (Mr le Maire rappelant que l'an dernier, c'est Mr Gyl Cordier qui avait avec lui même déposé la gerbe de la commune). Après la lecture du message de Mr Hubert Falco, secrétaire d'état à la défense et aux anciens combattants, une minute de silence fut respectée, la Marseillaise clôtura la cérémonie. Suivi d'un verre de l'amitié servi à la salle Roland Thépenier.

COMMEMORATION DU 18 JUIN

70ème Anniversaire de l'Appel du 18 Juin 1940

En présence de la Municipalité, d'un représentant des forces de l'ordre et du CPI de Buchères, une cinquantaine de Buchérois se sont réunis pour commémorer le 70ème anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle du 18 Juin 1940. Mr Philippe Julliard, 1er Adjoint a lu le message de Mr Hubert Falco, secrétaire d'état à la défense et aux anciens combattants, avant de déposer une magnifique gerbe aux pieds du monument aux morts avec Laurence Plumon, conseillère municipale. Après avoir observé une minute de silence, Mr Julliard invita toute l'assemblée à se retrouver à la salle Roland Thépenier pour partager le verre de l'amitié.



HOMMAGE AUX ANCIENS COMBATTANTS
1939-1945 DE NOTRE COMMUNE - 8 Mai 2010 -



Consécutivement à la cérémonie commémorative du 8 Mai, un hommage a été rendu aux anciens combattants de l'Armée française 1939-1945. En effet, suite à la demande de Mr Hubert Falco, secrétaire

d'Etat à la défense et aux Anciens Combattants en collaboration avec l'association des Maires de France., il a été demandé que les maires remettent un diplôme d'honneur aux anciens combattants de leur commune. C'est ainsi que Mr Daniel Lebeau, maire de Buchères a eu l'honneur de remettre ces diplômes, en présence de leurs familles et amis, à MM Morlet Jean, Bruge Michel et Mme Cordier Gisèle épouse de Mr Cordier Gyl, disparu récemment, entouré de ses petits enfants, Amandine, Frédéric et Florian. Un moment émouvant pour toutes les personnes présentes. Ce geste d'hommage envers ceux qui ont combattu pour notre liberté doit devenir au fur et à mesure que nos villes et villages l'accompliront, un geste de portée nationale.

COMMEMORATION DU 66ème ANNIVERSAIRE
DU MASSACRE DE BUCHERES

Il y a soixante six ans, le 24 Août 1944, Buchères vivait des événements tragiques hors du commun. En effet, à la veille de la libération de Troyes la 51ème Brigade des WAFFEN SS assassinait 67 habitants innocents, bébés, enfants, femmes, hommes, vieillards et incendiait une cinquantaine de maisons.

Nous allons, cette année encore, honorer la mémoire de tous ceux qui ont payé un lourd tribut durant ces faits de guerre et ce en présence des derniers témoins de ce terrible massacre. Nous évoquerons aussi le 70ème anniversaire de l'appel du 18 Juin 1940 et rappellerons les citations qui comportent entre autre «l'attribution de la croix de guerre 1939 - 1945 avec étoile de Vermeil» pour «contribution» à la résistance active de la commune de Buchères, sans oublier le diplôme honorant notre CPI.

Cérémonie du 24 Août 2010

- 10h15:** Rassemblement devant l'église de Buchères
- 10h30:** Début de la cérémonie religieuse
- 11h00:** Rassemblement devant le cimetière, recueillement et bénédiction sur les tombes des martyrs (tombes individuelles + fosse commune)
Sonnerie pour les morts
- 11h30:** Cérémonie au Mémorial, Dépôts de gerbes, allocutions et appel des morts

Après la cérémonie un vin d'honneur sera servi sous le préau de l'école primaire.

